

## Rapport activité ISST 2024/2025

### Visites d'inspections :

Durant l'année scolaire 2024/2025, 18 établissements ont été visités répartis comme suit :

Nom de l'établissement	Commune	Dpt	Date visite	Type Ebt
LP Francis de Croisset	Grasse	06	28/08/2024	LP
DSDEN	Toulon	83	18/10/2024	administration
Simone Veil	Nice	06	05/11/2024	collège
Emile Zola	Lorgues	83	07/11/2024	1er degré
collège genevois	Toulon	83	18/11/2024	collège
Jean Rostand	Nice	06	18/12/2024	collège
Léon Chiris	Grasse	06	25/03/2025	LP
Coursegoules	Coursegoules	06	21/03/2025	1er degré
école pont du las	Toulon	83	01/04/2025	1er degré
école Saint-Roch	Toulon	83	01/04/2025	1er degré
école du vieux bourg	Cagnes sur mer	06	04/04/2025	1er degré
école élémentaire Jean-Moulin	Aups	83	24/04/2025	1er degré
collège Henri Nans	Aups	83	25/04/2025	collège
école maternelle Aups	Aups	83	25/04/2025	1er degré
école du Castellet	Le Castelet	83	22/05/2025	1er degré
école condorcet	Six Fours	83	22/05/2025	1er degré
école Victor Hugo	La Seyne sur mer	83	10/06/2025	1er degré
école la digue des français	Nice	06	23/06/2025	1er degré

- 1er degré : 11
- Collèges : 4
- LP et LT : 2
- administration : 1 avec la FSSSCT

L'école Victor Hugo a été visitée à la demande de la DSDEN du Var pour une problématique liée à l'amiante.

L'école de la digue des français a été visitée à la demande de la DSDEN des Alpes-Maritimes pour une problématique de plafond.

Pour l'école de Lorgues, une mesure immédiate a été faite. Il y avait des problèmes de salpêtre dans une salle de classe. La municipalité a réagi très rapidement et les travaux ont été faits. Pour cette visite, les différents acteurs suivants étaient présents : CPA, CARM, CPD 83, EMAS.

Cette année, les visites thématiques vont continuer.

- Gestion de la santé et de la sécurité au travail et des PPMS pour les établissements nouvellement construits et/ou rénovés
- Gestion de la santé et de la sécurité au travail et des PPMS pour les établissements éloignés.

Avant de mener ces visites, il a fallu se réunir avec les collègues pour élaborer le questionnaire de visite, décider des lieux et dates de visites.

Ces visites se font en partenariat avec les personnes suivantes :

- Nathalie MILLE : CPA et chargée mission risques majeurs
- Sophie RIVEILL et Vianney TIPA qui a remplacé Mélanie Mereau

Au vu des établissements concernés et du temps d'organisation, il a été décidé pour l'année scolaire 2025/2026 de ne traiter qu'une thématique. Ce sera celle des établissements nouvellement construits et /ou réhabilités.

L'autre thématique sera pour l'année scolaire 2026/2027.

Une synthèse des visites thématiques de cette année scolaire sera proposée en juin 2026.

### **Formations – réunions :**

- Formations initiales et continues des assistants et assistantes de prévention établissements et de circonscriptions (APE-APC)

- formations à l'INTEFP des futurs ISST : 14 et 16 octobre 2024

28 janvier 30 janvier 2024

- formation chef pour la première fois : soit en visioconférence (2), soit en présentiel (3)

- formations dans le cadre de l'IFFORMé : le 08 octobre 2024 journée des risques majeurs (annulée pour cause d'intempérie)

- formations pour l'INTEFP sur le fonctionnement des CSA et FSSSCT

- visioconférences mensuelles du groupe des ISST

- réunions trimestrielles avec la région sur la santé et la sécurité 03 février 2025

- participation aux différentes instances : F3SCT

- réunion réseau des intervenants de l'INTEFP : du 02 au 04 décembre 2024

- entretien annuel avec l'IGA : en visioconférence le 24 septembre 2024

- formation gestes et postures du travail : 12 et 14 novembre 2024 pour le personnel du rectorat de Nice

- formations SST : les 19 et 21 novembre 2024 pour le personnel du rectorat

Les 15 et 21 mai et le 11 et 12 juin pour des élèves du LP Vauban

- Réunion avec IEN STI : sécurité dans les ateliers SEGPA. D'autres réunions seront prévues durant l'année scolaire 2025/2026

- journée thématique : « la santé c'est carré » au campus LDV d'Antibes. A la demande de madame la rectrice.

### **Formations personnelles :**

- séminaire annuel des ISST : séminaire de 4 jours au CREPS d'Aix-en-Provence. Ce séminaire est nécessaire car il permet aux ISST du sco de pouvoir se rencontrer, d'échanger, de mettre en place des groupes de travail et d'assister à des interventions.
- séminaire annuel de l'ANISST : pour cause de problème de santé, je n'ai pas pu suivre ce séminaire cette année.
- séminaire des ISST à Paris le 02 octobre 2024. Ce séminaire permet de rencontrer les ISST des différents ministères, d'échanger, d'avoir une veille réglementaire, de participer à des groupes de travail.
- recyclage formatrice PSC : 10 décembre 2025
- mise à jour des compétences formatrice SST : 10 et 14 mars 2025
- formation formateur travail en hauteur : 11 février et 25 février 2025

### **Groupes de travail :**

- visioconférences avec l'ANISST (association nationale des ISST) dont je suis secrétaire adjointe
- groupe de travail sur la mise à jour du guide concernant les travaux réglementés pour les plus de 15 ans et les moins de 18 ans en partenariat avec les DRETTTS PACA, des DDFPT, l'agriculture. La finalisation est prévue pour décembre 2025.
- groupe de travail sur le thème des poussières de bois avec les médecins du travail, M. DI PILA. La finalisation est prévue pour décembre 2025

### **Constats :**

#### **Assistants et assistants de prévention :**

Comme chaque année, des formations destinées aux assistantes et assistants de prévention ont été menées avec le conseiller de prévention académique.

Il n'y a toujours pas de convention entre les différentes structures. Ce qui fait que les APE de la collectivité de rattachement région et département des Alpes Maritimes et du Var n'ont pas été formés avec nous. Et il n'y a pas eu de formation des agents des collectivités départementales.

La région forme ses APE et, en ce qui concerne les départements des Alpes-Maritimes et du VAR, rien n'a été mis en place cette année à nouveau. Ce qui est bien dommage au vu des missions de ces personnels

Il serait bien **d'avoir une convention avec les différentes collectivités** pour que les formations puissent être menées ensemble sur certaines thématiques comme le PPMS, le DUER, le RSST par exemple. Car la collectivité de rattachement ne prend pas en compte les spécificités éducation nationale lors des formations initiales et continues.

En ce qui concerne les APC nommés, ce sont pour la plupart des CPC avec d'autres missions et ils ou elles n'ont pas le temps effectif de mener à bien la mission d'APC.

Les APC ne sont pas indemnisés pour les trajets effectués dans le cadre de leur mission. Une indemnisation concernant les trajets devrait être donnée.

**Cependant, le manque de temps pour accomplir la tâche est souvent évoqué. De plus, le fait de ne pas avoir de primes est également cité lors des formations. Il se trouve que la région donne une prime pour les APE.**

**La mission d'APE/APC devrait être reconnue financièrement car certains arrêtent cette mission pour manque de reconnaissance et également de temps.**

**De même que les APE devraient obligatoirement être invités aux différentes instances de l'établissement** (CHS ou CA ou conseil d'école si les questions relatives à la santé et sécurité sont traitées). Article D 421-151 du code de l'éducation.

**Il faut également inciter les chefs et cheffes d'établissement à rencontrer régulièrement les APE/APC pour mettre en place une mission santé et sécurité dans l'établissement, faire un suivi, etc...**

**Signer une convention avec la région, les départements par rapport à la formation initiale et continue des APE comme il en existait une afin d'avoir un discours et des attitudes communes. Et, travailler ensemble sur ces thématiques pour les faire évoluer.**

**Un travail va être mené avec le conseil départemental du Var pour que ces formations se déroulent communément.**

**Le fait d'avoir des APE nommés qui n'ont pas de formations continues n'est pas règlementaire.**

#### **Administratif :**

##### **DUER :**

L'absence du DUER ou de sa mise à jour est de plus en plus constatée. Un rappel est fait à chaque visite.

Toutes les thématiques ne sont pas complétées. Notamment celle des RPS.

La fiche récapitulative amiante n'est pas annexée à ce document.

La mise en place du DUER via PGR permettra je l'espère, de faire à nouveau un rappel sur ce document et son obligation ainsi que le plan de prévention à mettre en place. Lors de la mise à jour de ce document, il est remarqué qu'il n'y a pas de démarche collective. Les personnels ne participent pas à l'élaboration de ce document et ne le connaissent pas toujours.

Les personnels de direction ont de nombreuses charges et, l'accent est mis sur les PPMS au détriment du DUER qui lui dépend du code du travail. **Article R. 4121-1 du code du travail.**

Une note devrait être envoyée pour rappeler le caractère obligatoire de ce document. Cela pourrait être fait lors de la mise en place de PGR.

##### **Qualité de l'air intérieur :**

Un rappel sur ce thème doit être fait car rien n'est fait dans ce domaine. C'est le constat établi durant les visites.

Une proposition de note a été proposé et elle est toujours en attente de validation.

##### **Sécurité :**

La formation à la manipulation d'extincteurs est souvent faite pour le personnel de la collectivité de rattachement et non pour le personnel de l'éducation nationale.

Il serait bien de sensibiliser les chefs et cheffes d'établissements et de service au fait que le personnel éducation nationale **doit également être formé à ces gestes.**

Définir les obligations d'affichage dans les services à l'exemple de l'article D. 4711-1 du code du travail : L'employeur affiche, dans des locaux normalement accessibles aux travailleurs, l'adresse et le numéro d'appel :

- 1° Du médecin du travail ou du service de santé au travail compétent pour l'établissement ;
- 2° Des services de secours d'urgence ;
- 3° De l'inspection du travail compétente ainsi que le nom de l'inspecteur compétent.

En effet ils sont souvent absents.

### **RPS :**

Lors des visites, il est constaté qu'il y a de plus en plus de personnes qui souffrent au travail, qui pensent s'arrêter car les conditions de travail sont dégradées. Notamment dans le 1<sup>er</sup> degré avec l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Il faudrait généraliser la formation aux 1<sup>er</sup> secours en santé mentale au travail aux encadrants. Ecouter les personnels et pouvoir répondre et bien les diriger est primordial et, avoir l'attitude et les mots adéquats lors des entretiens qui peuvent avoir lieu est important.

### **Secourisme :**

Peu de personnes sont formées comme Sauveteur Secouriste du Travail.

Cette formation devrait être dispensée à minima à **tous les personnels exerçant en atelier**. Savoir agir au plus vite est primordial. Article R. 4224-15 du code du travail

Dans le 1<sup>er</sup> degré, de nombreux enseignants et enseignantes sont formés au PSC1 ou PSC. Cependant, il n'y a pas de mise à niveau et les gestes changent régulièrement.

Un suivi doit être mis en place concernant le PSC.

### **Construction /restructuration d'établissement scolaires :**

Des établissements sont soit restructurés, soit créés et, l'ISST n'est pas convoquée lors des réunions de travail concernant la conception/restructuration des établissements scolaires. Lorsque les établissements sont conçus il est très difficile de modifier certains points non pris en compte.

Notamment par rapport au code du travail.

Une personne de l'EMAS ainsi que la référente bâti scolaire devraient également être présents car la sécurité au niveau de l'intrusion ne doit pas être négligée.

D'où la thématique de visite proposée sur ce thème.

### **Amiante :**

De plus en plus de personnes sont inquiètes par rapport à cette thématique.

Le questionnaire national a permis de faire un état des lieux.

Cependant, il faut former certaines personnes à cette thématique pour avoir un minimum de connaissances. Cela peut être par le biais des secrétaires généraux d'établissement, les APE/APC.

### **Questionnaire annuel des ISST :**

Le questionnaire concernant la thématique : « organisation de la prévention des risques sur les plateaux pédagogiques des LP et suivi des DDFPT » sera proposé ultérieurement car le groupe de travail dont je fais partie va le finaliser très prochainement.

### **Travaux réglementés :**

Les visites médicales pour permettre aux élèves de plus de 15 ans et de moins de 18 ans, sont réalisées parfois en octobre, et une seule fois sur les 3 années de formation. Cependant, les visites doivent selon le code du travail être réalisées toutes les années.

Il y a un manque de médecins scolaires pour réaliser ces visites et un manque de temps car il faut gérer également la mise en place des PAI, etc....

Des appels sont émis par des DDFPT concernant ces visites et la réalisation des visites médicales. Et il a été remonté la problématique des élèves qui n'ont pas 15 ans en début d'année et qui ne peuvent pas avoir de dérogation.

### **Pôle prévention :**

Il serait bien d'avoir un pôle prévention qui réunisse au même étage les acteurs de la prévention afin de pouvoir échanger plus facilement, de se rencontrer plus souvent.

### **Demande de secrétariat :**

Il est demandé un secrétariat partagé afin d'alléger le temps dédié aux tâches administratives.

### **Programme d'activités pour l'année 2025/2026 :**

Projets :

- Finaliser le travail commencé avec les médecins du travail, M. Di Pilla – IEN sciences et technique industrielles- concernant la santé et sécurité au travail pour les personnels travaillant dans les ateliers bois.

- rencontres avec la collègue d'Aix-Marseille. Les thèmes suivants évoqués l'an passé n'ont pas pu être mis en place car la collègue était en formation à l'INTEFP.

- Apporter les correctifs réglementaires au guide d'équipements des SEGPA de l'académie d'Aix-Marseille élaboré par les IEN ET en charge des champs professionnels et mis en ligne en septembre 2022.
- Réflexion autour des outils liés à la SST déposés sur les différents sites académiques.
- Réaliser des inspections communes. Des réunions seront prévues pour un travail commun. **Il est prévu de visiter la DRAJES et deux SDJES.**

- formation des APE et APC

- formations à l'INTEFP pour les néo- ISST

- visites d'établissements sur demande ou indicateurs et également par rapport au thème de visite des ISST.

### **Demande de formation :**

Je demande à nouveau à pouvoir bénéficier d'une formation aux premiers secours en santé mentale au travail car lors des visites, avoir les bons mots, les bons gestes est important. Il y a de plus en plus de personnes en mal être et il faut savoir répondre à ces demandes.

## **Enquête annuelle ISST :**

Pour l'année scolaire 2025/2026, la thématique de l'enquête annuelle des I.S.S.T. est la suivante :

**« Les modalités de gestion des obligations réglementaires liées à la sécurité des locaux dans les écoles »**

**Cependant, comme cité plus haut, les thématiques suivantes sont proposées pour deux ans sur l'académie en lien avec le CPA, les CPD, la coordonnatrice académique risques majeurs :**

- Gestion de la Santé et Sécurité au Travail et des PPMS pour les établissements éloignés (2026/2027)
- Gestion de la Santé et Sécurité au Travail et des PPMS pour les établissements nouvellement construits et réhabilités dans l'académie. (2025/2026)